



Assemblée générale

Distr. générale
26 août 2015
Français
Original : anglais

Comité des conférences

Session de fond de 2015

8-14 septembre 2015

Ordre du jour et programme de travail pour 2015

À sa session d'organisation, le 22 avril 2015, le Comité des conférences a approuvé l'ordre du jour de sa session de fond de 2015, dont le projet annoté lui avait été présenté par le Secrétariat (voir A/AC.172/2015/L.1, annexe). Par la suite, il a fallu réviser l'ordre du jour de la session de fond pour y ajouter le point suivant : Élection du Bureau. On trouvera l'ordre du jour révisé dans le présent document pour examen et approbation par le Comité.

Toutes les questions touchant la gestion des conférences et faisant l'objet de rapports réguliers au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Plan des conférences » ont été traitées dans un rapport de synthèse portant la cote A/70/122. Des statistiques et autres données pertinentes ont été présentées sous forme de complément d'information. Le projet de calendrier biennal des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2016 et 2017 a été publié dans un document portant la cote A/AC.172/2015/L.2. À sa session d'organisation, le Comité a également décidé, comme il l'avait fait les années précédentes, de faire figurer dans son programme de travail pour 2015 les réunions d'information tenues par le Secrétariat sur les questions relatives à la gestion des conférences qui présentent un intérêt pour les États Membres. Il est proposé de tenir l'une de ces réunions le 3 septembre 2015, en vue de préparer la session de fond. D'autres réunions peuvent être programmées à la demande des États Membres.

À sa session d'organisation, le Comité a également reconfirmé les dates de sa session de fond, qui se tiendra du 8 au 14 septembre 2015. Le programme de travail du Comité sera comparable à celui des années précédentes : le Comité se réunira officiellement les 8 et 9 septembre, tiendra des consultations les 10 et 11 septembre, le cas échéant, et conclura ses travaux le 14 septembre.

Ordre du jour de la session de fond de 2015

1. Élection du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Calendrier des conférences et réunions :



- a) Demandes de dérogation au paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale;
 - b) Adoption du projet de calendrier biennal des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2016 et 2017;
 - c) Demandes de dérogation pour 2015 présentées entre les sessions du Comité.
4. Gestion des réunions :
- a) Utilisation des services et installations de conférence :
 - i) Statistiques relatives aux réunions des organes de l'Organisation des Nations Unies et consultations avec des organes ou lettres adressées à ceux-ci à propos de l'utilisation des ressources affectées aux services de conférence mis à leur disposition;
 - ii) Prestation de services d'interprétation aux réunions des organes autorisés à se réunir « selon les besoins »;
 - iii) Prestation de services d'interprétation aux réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres;
 - iv) Utilisation du centre de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi;
 - v) Utilisation du centre de conférence de la Commission économique pour l'Afrique;
 - b) Incidence du plan-cadre d'équipement, stratégie IV (exécution échelonnée), sur les réunions devant se tenir au Siège pendant sa mise en œuvre.
5. Gestion intégrée des services de conférence à l'échelle mondiale.
6. Questions relatives à la documentation et aux publications.
7. Questions relatives à la traduction et à l'interprétation.
8. Organisation des travaux.
9. Adoption du rapport et dates proposées pour la session d'organisation et la session de fond de 2016.

Annotations

1. Élection du Bureau

Conformément à l'article 105 du Règlement intérieur, suite à la démission d'Imelda Smolčić (Uruguay), les États d'Amérique latine et des Caraïbes sont invités à désigner un autre membre du Comité pour la remplacer à la Présidence. L'élection se tiendra lors de la cérémonie d'ouverture de la session de fond du Comité, le 8 septembre 2015.

2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

3. Calendrier des conférences et réunions

a) Demandes de dérogation au paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale

Le Secrétariat fera rapport sur les demandes reçues conformément au paragraphe 15 de la résolution 47/202 A de l'Assemblée générale et au paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée pour que le Comité se prononce sur celles-ci.

Documentation : Lettre adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Comité des conférences (A/70/_)

b) Adoption du projet de calendrier biennal des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2016 et 2017

Le Secrétariat a établi un projet de calendrier biennal des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2016 et 2017 afin que le Comité l'examine.

Le Comité présentera le projet de calendrier à l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session pour approbation.

Documentation : Projet de calendrier biennal des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2016 et 2017 (A/AC.172/2015/L.2)

c) Demandes de dérogation pour 2015 présentées entre les sessions du Comité

Le Secrétariat préparera un récapitulatif des demandes de dérogation au calendrier des conférences et réunions approuvé pour 2015, accompagné d'informations sur toute décision du Comité.

4. Gestion des réunions

a) Utilisation des services et installations de conférence

i) Statistiques relatives aux réunions des organes de l'Organisation des Nations Unies et consultations ou échanges de correspondance avec des organes à propos de l'utilisation des services de conférence

Le Secrétariat fera rapport sur la question conformément aux paragraphes 14 à 21, 23 et 27 de la résolution 69/250 de l'Assemblée générale.

Documentation : Une analyse statistique de l'utilisation prévue et effective des ressources affectées aux services de conférence mis à la disposition d'un échantillon d'organes dans les quatre centres de conférence sera communiquée au Comité en tant que complément d'information. Le Président rendra compte oralement des échanges qu'il aura eus avec les organes ayant sous-utilisé la part des ressources qui leur était allouée, qu'il s'agisse de consultations, dans le cas des organes ayant leur siège à New York, ou de communications écrites, dans les autres cas.

ii) Prestation de services d'interprétation pour les réunions des organes autorisés à se réunir « selon les besoins »

Le Secrétariat fera rapport sur la question, conformément au paragraphe 22 de la résolution 69/250 de l'Assemblée générale.

iii) Prestation de services d'interprétation pour les réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres

Le Secrétariat fera rapport sur la question conformément aux paragraphes 24 à 26 de la résolution 69/250 de l'Assemblée générale.

iv) Utilisation des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi

Le Secrétariat fera rapport sur la question conformément au paragraphe 28 de la résolution 69/250 de l'Assemblée générale.

v) Utilisation du centre de conférence de la Commission économique pour l'Afrique

Le Secrétariat fera rapport sur la question conformément aux paragraphes 29 à 33 de la résolution 69/250 de l'Assemblée générale.

b) Incidence du plan-cadre d'équipement, stratégie IV (exécution échelonnée), sur les réunions devant se tenir au Siège pendant sa mise en œuvre

Le Secrétariat fera rapport sur la question conformément à la section II.B de la résolution 69/250 de l'Assemblée générale.

5. Gestion intégrée des services de conférence à l'échelle mondiale

Le Secrétariat fera rapport sur la question conformément à la section III de la résolution 69/250 de l'Assemblée générale.

6. Questions relatives à la documentation et aux publications

Le Secrétariat fera rapport sur la question conformément à la section IV de la résolution 69/250 de l'Assemblée générale.

7. Questions relatives à la traduction et à l'interprétation

Le Secrétariat fera rapport sur la question conformément à la section V de la résolution 69/250 de l'Assemblée générale.

8. Organisation des travaux

Au paragraphe 20 de la section II.A de sa résolution 57/283 B, l'Assemblée générale a encouragé le Comité des conférences à maintenir à l'étude les règles régissant la participation d'observateurs à ses travaux.

9. Adoption du rapport et dates proposées pour la session d'organisation et la session de fond de 2016

Le Comité adoptera son projet de rapport pour 2015 et le projet de résolution relatif au plan des conférences pour les soumettre à l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session. Il approuvera les dates proposées pour sa session d'organisation et sa session de fond de 2016.